



Bouclier contre loi anti-tabac

Par **sberthier_old**, le **17/11/2007** à **11:26**

Mon oncle possède un bar en nom propre, en province, et il souhaiterait le transformer en "club privé" pour fumeurs (100% de sa clientèle actuelle est fumeuse) à compter de janvier, afin de parer à la nouvelle législation anti-tabac. est-ce possible? si oui sous quelles modalités?
Si non, existe-il une faille exploitable comme pour le permis de conduire à points?
Merci

Par **Jurigaby**, le **06/01/2008** à **02:17**

Bonjour.
Faites très attention à toutes les bêtises que vous pouvez être amené à lire sur internet ou à voir dans les médias.
Techniquement parlant, les clubs privés dans le sens ou la loi l'entend sont également soumis à la Loi.
Pour faire simple, la Loi est applicable à tous les lieux couverts et fermés accueillant du public.
A partir du moment ou votre club privé accueille un public autre que des "amis" alors vous tombez sous le coups de la Loi.
Ce qui se passe en Espagne est une chose, ce qui se passe en France en est une autre, c'est la Loi du lieux ou se situe le Bar qui s'applique.. Sinon, la Loi n'aurait aucune effectivité.
Enfin, pour édulcorer un peu mes propos, tous les bars peuvent mettre en place des espaces non fumeurs. Malheureusement, le Cahier des charges est très très très strict.